



IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE
CIRCULATION
RUE AMPERE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des travaux vont être entrepris allée Rosalind Franklin par la société SNTTP – 2 rue de la Cornille – 94122 Fontenay-sous-Bois agissant pour le compte de la Ville d'Ivry-sur-Seine – Direction des Espaces Publics – Esplanade Georges Marrane – 94205 Ivry-sur-Seine cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans la rue Ampère nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Ampère au droit du terre-plein central situé au carrefour formé avec les rues de l'Eclateur et Emile Blin à compter du 1^{er} juillet 2024 à 8 heures jusqu'au 19 juillet 2024 à 17 heures :**

- Neutralisation ponctuelle d'une voie de circulation pour chargement et déchargement : la **circulation alternée** sera gérée par hommes trafic.
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SNTTP – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, Le **27 JUIN 2024**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE **28 JUIN 2024**

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon